



comment se proteger d'une pers proceduriere

Par **bonnaud**, le **15/12/2008** à **12:02**

Suite à ma question sur la loi d'ester...

Un acte notarie stipule que mr et mme b me rembourseront de la creance dû lors d'une liquidaton partage qui aurai leu apres leur divorce?

7 ans de passé depuis mon virement de banque a banque.

Madame invoque que l'argent qu'elle me doit est l'argent que la sci me doit:C'est faux

Hors je n'ai jamais voulu et je n'ai surtout pas fait le moindre papier comme voulant etre actionnaire!cet argent a ete viré sur un cpt perso

Ma question est peuton utiliser l'argent des autres sans leur volonté et faire en sorte que pour ne pas avoir à rembourser la totalité faire que cet argnt soit la sci qu'il le paie donc faire rembourser aux autres la moitié que l'on doit

ceci est un manoeuvre n'est ce pas mais si en plus on decide apres d plus payer du tout la moitié de ce que l'on doit en invoquant la loi d'ester, la loi du filou que me conseillez vous de faire svp je suis desepérée car j'ai pas d'argent pour me defendre